

---

**Après deux absences non justifiées du participant,**  
la Communauté de communes du Val de Sarthe se  
verra dans **l'obligation d'annuler l'ensemble des**  
**inscriptions prévues** pour les vacances

✎

La Communauté de communes décline toute  
responsabilité en dehors des animations et des  
transports prévus.

✎

En cas d'intempéries, pour les activités se déroulant  
en extérieur la Communauté de communes se réserve  
la possibilité de modifier le programme.

✎

Le transport et l'activité sont indissociables. Lorsqu'il  
existe, le transport est obligatoire sauf pour les  
participants habitant la commune accueillant les  
activités.

✎

L'inscription est effective à la date prévue par la  
Communauté de communes, après réception de  
l'autorisation parentale et la participation financière.

✎

Le remboursement d'une activité n'est possible que  
sur présentation d'un certificat médical et s'effectue  
sous la forme d'un report d'activité (d'un même  
montant) sur la période de vacances suivante.



---

**Charte de  
l'animation jeunesse**

**Opération  
Ticket sports et culture**

---

02.43.83.51.12  
[www.val-de-sarthe.fr](http://www.val-de-sarthe.fr)

## L'autorité parentale

L'autorité parentale (les parents, tuteurs,...) doit s'assurer de la présence de l'animateur en début d'activité avec ou sans transport.



Pendant le déroulement de l'activité, l'autorité parentale doit pouvoir être contactée à tout moment en cas de problème.



**L'autorité parentale s'engage, dans la mesure où cela est prévisible, à prévenir la Communauté de communes en cas d'absence du jeune à l'activité.**



## Le participant

Le jeune s'engage à participer à l'ensemble de l'activité :

- l'installation de l'activité
- la pratique de l'activité
- le nettoyage et le rangement du matériel et du local



Lors des différentes activités proposées (sportives, manuelles, culturelles)

**le jeune s'engage à respecter :**

- l'équipe d'animation
- les autres jeunes
- le matériel mis à disposition
- les consignes de sécurité et d'utilisation du matériel
- les locaux et le mobilier mis à disposition



Le jeune peut faire part de ses attentes (activités,...) signaler des problèmes (relationnels,...) auprès de l'équipe d'animation et/ou de la coordinatrice du service animation jeunesse.

Partie à retourner à La Communauté de communes du Val de Sarthe

Charte de l'animation jeunesse – Opération Ticket Sports et Culture

Nous avons pris connaissance de la Charte de l'animation jeunesse – Opération Ticket Sports et Culture

L'autorité parentale

Nom .....

Prénom .....

le .....

signature

Le jeune

Nom .....

Prénom .....

le .....

signature